



www.facebook.com/upartisanale
Twitter : @UPA-66

N° 1363 - 22/01/2015

www.maisondelartisan.fr

Page 2 : Social :

Non affiliation à la Sécu : attention au durcissement des sanctions.

Page 4 : Bijoutiers:

Assemblée Générale des bijoutiers.

Tri sélectif : il faut aussi l'appliquer aux entreprises

Une lecture un peu superficielle des chiffres présentés par le Tribunal de Commerce la semaine dernière pourrait laisser croire à une embellie pour le département. En effet, avec 588 procédures collectives en

On peut se gargariser du nombre d'entreprises immatriculées, nous savons tous très bien que ces chiffres sont un cache-misère. Quand une entreprise de peinture avec huit salariés ferme, et que ces huit salariés vont s'immatriculer comme auto-entrepreneurs, l'approche comptable consiste à dire qu'on a un solde positif de sept entreprises. Inutile de dire que la richesse générée par l'entreprise qui ferme est sans commune mesure avec celle des huit nouvelles.

2014, on constate une baisse de 12.5% du nombre de ces procédures par rapport à 2013. Si l'on est optimiste, on peut s'appuyer sur ce chiffre pour dire que l'on va vers de meilleurs jours.

Ce serait faire preuve d'un optimisme à la limite de la bêtise en se limitant à la lecture du classique mouvement mécanique : chaque année des entreprises disparaissent et d'autres se créent. En temps normal on peut donc se contenter du survol des chiffres pour estimer l'ampleur de ce mouvement. Mais avec l'interminable crise dans laquelle nous sommes embourbés nous devons aussi avoir une approche qualitative de ces disparitions.

Personne n'est épargné

Car depuis quelques années nous ne perdons pas que les habituels canards boiteux d'une année sur l'autre. De belles entreprises, installées depuis de nombreuses années, avec des réputations que l'on croyait acquises, avec des salariés et des clients historiques ont été emportées. Toutes les entreprises ne se valent pas et les 588 que l'on a perdues l'an dernier s'ajoutent au 660 perdues en 2013 : nous ne revenons plus d'une année sur l'autre à une espèce de ligne de flottaison, nous creusons bel et bien un trou. Et d'ailleurs l'impact des disparitions d'entreprises en nombre de salariés est supérieur cette année à l'an dernier. L'élan est bel et bien brisé ce qui faisait dire au Président Gonzales que nous étions arrivés « à l'os ».

La chute est dure, la remontée le sera aussi

Les entreprises artisanales sont elles aussi concernées : la désindustrialisation a aussi eu des effets sur le secteur. En le regardant rapidement on pourrait croire que les esthéticiennes et les coiffeurs ont pris le relai des emplois perdus chez les sous-traitants du secteur de la fabrication (ameublement, métallurgie etc.).

Là encore l'étude du cabinet Asteres (disponible sur <http://www.cnams.fr/fr/accueil.html>) nous enseigne que si l'on a bien créé davantage d'entreprises dans les secteurs des services, nous sommes face à des structures pauvres et bien moins pourvoyeuses d'emplois que celles qui œuvraient dans l'industrie.

Nous sommes donc encore bien loin de la sortie de crise ; et d'ailleurs, quand nous arriverons enfin à la sortie du tunnel, il faudra de nombreuses années avant de reconstituer un tissu de véritables entreprises avec des projets à moyen terme, la santé financière pour les porter et un pilotage fiable. Disons-le très simplement : tout le monde n'est pas fait pour être chef d'entreprise.



Damien RIBEIRO, Secrétaire Général de l'UPA66.

Hausse des salaires au 1^{er} janvier 2015 :

Certaines branches voient les salaires minimaux augmenter au 1^{er} janvier :

- Coiffure
- Boulangerie Pâtisserie
- Mécanique

Retrouvez les grilles de salaires en téléchargement sur notre site www.maisondelartisan.fr





Non affiliation à la Sécu : attention au durcissement des sanctions !

La loi de Financement de la sécurité sociale pour 2015 renforce les obligations d'affiliation à un régime de sécurité sociale. Nous sommes souvent questionnés à ce sujet, et rappelons à chaque fois que l'affiliation à un régime de sécurité sociale est obligatoire. Les contrevenants risquent maintenant de nouvelles sanctions.

L'article 90 de la loi modifie en effet l'article L114-18 du Code de la sécurité sociale, aux termes **duquel l'incitation à la désaffiliation** peut désormais entraîner un emprisonnement de **2 ans**, ainsi que le prononcé d'une **amende de 30.000 euros** (ou l'une de ces deux peines seulement).

En outre, la LFSS rajoute un alinéa, rédigé en ces termes : « toute personne qui **refuse délibérément** de s'affilier ou qui persiste à **ne pas engager les démarches** en vue de son affiliation obligatoire à un régime de sécurité sociale, en méconnaissance des prescriptions de la législation en matière de sécurité sociale, est punie d'un **emprisonnement de six mois** et d'une amende de 15.000 euros, ou seulement de l'une de ces deux peines ».

Les principales personnes visées par le renforcement de ces obligations sont les **indépendants** qui souhaitent quitter le **régime légal** de la sécurité sociale, jugé **trop coûteux**.



CODE DES MARCHÉS PUBLICS : Une réforme poussive

Transposition de nouvelles directives communautaires, de récents décrets mettent en oeuvre des mesures visant à simplifier l'accès aux marchés. Deux mesures phares sont progressivement intégrées car jugées les plus urgentes.

Plafonnement des capacités financières et limitation du montant du chiffre d'affaires annuel exigible

Le décret plafonne les exigences des acheteurs publics, en terme de capacités financières des candidats. Lorsque le pouvoir adjudicateur fait le choix de demander un chiffre d'affaires annuel minimal, celui-ci ne peut être supérieur à deux fois le montant estimé du marché ou du lot, sauf motifs liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution. L'acheteur public qui demande un CA supérieur au plafond doit le justifier dans les documents de consultation ou dans le rapport de présentation.

Candidatures facilitées et allègement des formalités administratives

En théorie, mais il faudra prendre les précautions d'usage et bien consulter le règlement de consultation, le candidat n'est désormais plus tenu de fournir les renseignements que l'acheteur public peut obtenir lui-même gratuitement (et selon les instructions données par l'entreprise) par le biais d'un système électronique administré par un organisme officiel, ou par celui d'un espace de stockage numérique. Par ailleurs, si l'acheteur public l'a prévu, l'entreprise peut être dispensée de transmettre à nouveau

les pièces qu'elle lui a déjà remises lors d'une précédente consultation et qui restent valables. C'est le dispositif appelé « dites-nous le une seule fois ».

Affaire à suivre sur ce point, car les dispositifs techniques sont encore expérimentaux et pas forcément à la portée de tous, et ce d'autant plus que de nombreuses entreprises préfèrent encore envoyer des dossiers complets pour mieux mettre en valeur leur candidature, l'acheteur public pouvant toujours dire qu'il n'a pas réussi à trouver les documents ...

Malgré tout, les mesures sont globalement perçues comme une simplification intéressante : cela va forcer l'acheteur public à s'intéresser de plus près aux entreprises et à agir de façon moins automatique pour vérifier les dossiers de candidatures. En ce qui concerne le seuil financier, il serait bien que le donneur d'ordre détermine le seuil au cas par cas, en fonction de l'objet du marché, de la procédure, du secteur économique.



L'éclairage du spécialiste

Corinne MOLY

Contact : 04 68 34 59 34.

Mail : corinne.moly@upa66.fr

SYNDICAT DES ARTISANS MAÇONS MARBRIERS PLÂTRIERS CARRELEURS DES PO 35 RUE DE CERDAGNE 66000 PERPIGNAN

ASSEMBLEE GENERALE

Les adhérents du Syndicat des Artisans Maçons Marbriers Plâtriers Carreleurs des PO sont priés d'assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu le lundi 02 Février 2015 à 18H00 au siège du Syndicat au 35 Rue de Cerdagne à PERPIGNAN.

Ordre du jour :

- Mise en œuvre du titre IV, article 23 des statuts
- Dévolution de l'actif
- Quitus aux administrateurs
- Formalités.

Les statuts sont à la disposition des adhérents au siège du Syndicat.

Pour avis,
Le Président, Patrick SUREDA.

SYNDICAT DES ARTISANS PEINTRES DES PO 7 BOULEVARD DU CONFLENT 66000 PERPIGNAN

ASSEMBLEE GENERALE

Les adhérents du Syndicat des Artisans Peintres des PO sont priés d'assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu le lundi 02 Février 2015 à 18H00 au siège du Syndicat au 35 Rue de Cerdagne à PERPIGNAN.
Ordre du jour :

- Mise en œuvre du titre IV, article 23 des statuts
- Dévolution de l'actif
- Quitus aux administrateurs
- Formalités.

Les statuts sont à la disposition des adhérents au siège du Syndicat.

Pour avis,
Le Président, Jean Philippe JACQUEMET.

SYNDICAT DES INSTALLATEURS EN SANITAIRE ET EN TECHNIQUES THERMIQUES ET CLIMATIQUES 7 BOULEVARD DU CONFLENT 66000 PERPIGNAN

ASSEMBLEE GENERALE

Les adhérents du Syndicat des Installateurs en Sanitaire et en Techniques Thermiques et Climatiques sont priés d'assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu le lundi 02 Février 2015 à 18H00 au siège du Syndicat au 35 Rue de Cerdagne à PERPIGNAN.

Ordre du jour :

- Mise en œuvre du titre IV, article 23 des statuts
- Dévolution de l'actif
- Quitus aux administrateurs
- Formalités.

Les statuts sont à la disposition des adhérents au siège du Syndicat.

Pour avis,
Le Président, Sébastien GARRIGA.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Assemblée Générale du 15/12/2014, enregistrée au Pôle Enregistrement de Perpignan Têt le 13/01/2015, Bordereau n°2015/66, case n°16, la société « Y.S.B », SARL au capital de 7500 euros divisé en 750 parts de 10 euros, dont le siège social est à 66440 TORREILLES, 26 rue Antonio Vivaldi, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le n°487.801.805, a décidé d'augmenter son capital social de 142.500 euros pour le porter à la somme de 150.000 euros par voie de prélèvement sur le compte « Autres Réserves » et par élévation de la valeur nominale de la part qui est portée à 200 euros.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Perpignan du 23/12/2014 a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL unipersonnelle

Dénomination : UP CLOUD SOFTWARE ET SERVICES

Siège social : 1 rue Codos et Rossi 66000 PERPIGNAN

Objet : le développement de logiciels informatiques, les opérations de maintenance (à caractère intellectuel), toutes opérations de conseil et de prestations de services dans le domaine de l'informatique, la formation dans le domaine de l'informatique, à destination de tous types de publics.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 128 euros

Gérant : Pierre GRABOLOSE 1 rue Codos et Rossi 66000 PERPIGNAN.

Immatriculation au RCS de Perpignan.

Pour avis La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 08/11/2014 à ERR, enregistré au Pôle Enregistrement de Perpignan de Prades le 12/11/2014, bordereau n°2014/445, case n°3 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination sociale : A.F.J

Siège social : 3 Carrer de la Fabrique 66800 ERR

Capital Social : 6300 euros

Objet social : Traiteur, spécialités vietnamiennes, restauration rapide, sur place ou à emporter, sur foires, marchés, et toute manifestation destinée à la vente.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant : Monsieur Jean LLEDOS demeurant 3 Carrer de la Fabrique 66800 ERR.

Cette société sera immatriculée au RCS de Perpignan.

Pour avis.



Crédit et Conseil au financement

Permanence tous les mercredis
de 14 h à 17 h au siège de l'UPA

Contact : Catherine MALAVERGNE
Tél : 04 68 34 59 34

Les Partenaires de l'UPA

VOS PARTENAIRES

BANQUE POPULAIRE DU SUD
BANQUE & ASSURANCE

MAAF PRO

ARIA des solutions sur mesure, pour votre retraite

Vos conseillers :
Catherine BACCOU, CHEVON - 04 68 34 19 77
Audrey BODISSET - 04 68 48 89 88

Pour avis 8079 - 51, rue de Châteauneuf
7542 Paris Cedex 08

Pour grande répartition 0 810 66 66 12
0 810 66 66 12

www.aria.fr

RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE
mna
Mutuelle des artisans - commerce de proximité

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

ANNONCES LÉGALES

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

FORMATIONS COIFFURE 2015

STYLING COLLECTION Printemps / Eté 2015 Helena MAGHALAES	TRESSSES SAUVAGES MOA	NEW LIGHT La couleur dans tous ses états Helena MAGHALAES	COIFFURES DE FETES MOA
lundi 09 mars 2015	lundi 11 mai 2015	lundi 05 octobre 2015	lundi 23 novembre 2015
Objectif Réalisation de 3 coupes tendances : retour à la géométrie, techniques de texturisation, effilages, positions des volumes dans l'espace, les matières, travail du gestuel.	Objectif Bohèmes, romantiques et naturelles, artificielles ou orfèvres, sur cheveux courts, mi-longs et longs, venez éveiller et aiguiser votre créativité, maîtriser l'art de la coiffure fausement négligée. Développez votre talent créatif.	Objectif 8 méthodes rapides sans coupe. Changer d'habitudes ! Apportez du renouveau à vos techniques, jouez avec les lumières et les effets de coloration en personnalisant chacune de vos clientes.	Objectif Transformer pour une soirée, une coiffure pratique en coiffure de fête adaptable, quels que soient le style, la longueur et la couleur. Rapidité d'exécution avec ou sans complément de rajouts.

CEFORMA : Maison de l'Artisan, 35 rue de Cerdagne 66000 Perpignan

Pour toute information sur la prise en charge et le montage des dossiers, contactez **Sandrine MARTINEZ** au **04 68 34 59 34** ou par mail : **sandrine.martinez@upa66.fr**

Les Boulangers au Conseil Régional

Comme chaque année, les boulangers ont apporté la galette des rois au Conseil Régional.

Le Président ALARY n'a pu que constater et admirer les belles pièces qui ont été réalisées.

Félicitations à tous les participants de cet événement annuel.



Assemblée Générale des bijoutiers

Les adhérents à jour de cotisation sont invités à participer à la prochaine assemblée générale ordinaire du syndicat des Bijoutiers qui se tiendra le :

Jeudi 26 février 2015 à 20h

à la Maison de l'Artisan, 35 rue de Cerdagne à Perpignan

Lors de cette assemblée nous aborderons les sujets suivants :

- Bilan des actions réalisées et à mener en 2015
- Approbation des comptes
- Renouvellement des administrateurs
- Questions diverses



Offres et Demandes



ESTHETICIENNE

A vendre appareil UV Ultra sun Q5 xtreme orange métallique avec options. Tubes neufs. Machine révisée février 2014. Urgent, étudie toutes propositions. Tel. 06.15.56.71.21 Mail : betty-pimentel@orange.fr

TAXI / AMBU

➔ Ste Ambulances recherche ADS sur communes : St Nazaire, Théza, Alenya, Comeilla... Etudie toute proposition. Tél : 04 68 98 77 52.

➔ JF 25 ans, cherche emploi DEA sur secteur Perpignan et côte. Etudie toute proposition. Tél : 06 42 50 16 70.

➔ Ambulances VILA à Pollestres recherche chauffeur de taxi et/ ou DEA pour contrat en CDD pouvant déboucher sur CDI Temps complet. Tél : 04 68 54 09 74.

BÂTIMENT

Les prochaines formations du bâtiment pour les artisans et salariés :

- **Manipulation Fluides frigorigènes** : 26-27 février et 4 au 6 mars 2015.
- **Les Economies d' Energie (label RGE et ECO ARTISAN)** : - 26-27 fév et 6 mars 2015. - 10-11 fév et 18 mars 2015.
- **Pratiquer la pose de matériaux étanches** : 27 janvier 2015.
- **Pompes à chaleur (qualipac)**: 29 - 30 janvier + du 3 au 5 février.
- **Travail en hauteur** : 24 et 25 février 2015.
- **Handibat** : 20 et 21 avril 2015.
- **QUALI PV module ELEC** : 20 au 22 avril 2015.
- **Stage GAZ - PG** : 19-20 février 2015.
- **Echafaudages** : 16 au 18 mars 2015.
- **Habilitation électrique non Elec** : 19 au 20 mars 2015.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE
Édité par l'UNION ARTISANALE
MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05
Internet : www.upa66.fr
Commission paritaire 0211 G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Alain RIZO
Impression réalisée par
UNION ARTISANALE - PERPIGNAN
dépot légal : 1^{er} trimestre 2015
Tirage : 2000 exemplaires